



PROPOSITION DE PROMOTION DANS CERTAINS CORPS DES PERSONNELS DU MASA – AU TITRE DE 2025

(HORS PCEA, PLPA, CPE ET MAITRES DE CONFERENCES)

CALENDRIER DES PROPOSITIONS

NOTE DE SERVICE SG/SRH/SDCAR/2025-327 du 22-05-2025

La loi de transformation de la fonction publique à laquelle s'est opposée FO, a modifié le rôle des CAP existantes.

Depuis 2021, ce sont [les Lignes Directrices de Gestion](#) qui déterminent la procédure des promotions de corps et d'avancements de grades.

FOEA vous conseille, vous accompagne, vous aide à rédiger votre CV, pièce obligatoire de votre dossier et soutient votre dossier auprès du SRH lors de la rencontre « droit d'évocation » !

Notre experte : **Nathalie BERTRAND** : nathalie.bertrand@agriculture.gouv.fr

ATTENTION AUX ÉCHÉANCES SUIVANTES :

☞ AVANT LE 20 JUIN 2025

Nous invitons les agents qui estiment satisfaire aux conditions d'éligibilité mais n'ont pas été informés de la décision prise par leur hiérarchie s'agissant d'une proposition à l'avancement ou non, à solliciter, le gestionnaire de proximité RH de la structure afin de vérifier leur éligibilité et, le cas échéant, de s'assurer que leur situation a bien fait l'objet d'un examen.

En effet, chaque agent éligible doit être informé par le chef de service de la proposition à l'avancement ou non, en lui en expliquant les raisons.

☞ AU PLUS TARD LE 25 JUIN 2025

Elaboration par les chefs de service des propositions d'avancement de grade avant transmission aux IGAPS.

☞ LE 24 OCTOBRE 2025

Publication des arrêtés portant liste d'aptitude.



Code général de la fonction publique

Décret n°**2010-888 du 28 juillet 2010** modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat,

Décret n° **2019-1265 du 29 novembre 2019** relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Arrêté du **16 mars 2011** modifié relatif aux conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des personnels du ministère de l'agriculture.